

## Compte-rendu du Groupe de travail Biodiversité et Économie : Stratégie de décisions et d'actions

*Mercredi 9 novembre 2022*

### En visioconférence et en présentiel

**Animé par Benjamin VINCENT, Chef de projet, Reporting RSE/ESG en l'absence de Sylvie GILLET, Directrice du Développement et de la Biodiversité**

**Co-présidés par Claire VARRET et Didier BABIN, chercheur au CIRAD, Président de MAB France, co-président du Groupe de Travail**

**Intervenantes :** Maud LELIEVRE, Présidente du Comité français de l'**UICN**, Déléguée générale des **Eco-Maires** ; Éléonore CECILLON, Adjointe à la cheffe du bureau Climat, Environnement et Agriculture, **Direction générale du Trésor, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance** ; Heliabel BOMSTEIN, Manager Biodiversité, **Utopies**, Bénédicte COUFFIGNAL, Directrice de **RECORD**.

**Stagiaire : Tom CHACUN**

### **Membres participants (34)**

Merylle	AUBRUN	AFNOR	Ingénierie développement / expert sur la thématique RSE et le label Rivières Sauvages	A distance
Maxime	DUPONT	ARP-ASTRANCE	Directeur de projets en écologie	Présentiel
Virginie	SAVINA	Bouygues	Coordinatrice développement Durable et QSE	A distance
Carla	PFAFF	Bouygues Construction	Chargée de projets Environnement	Présentiel
Julien	HAMON	Cabinet de Saint Front	Consultant	Présentiel
Clémence	BOURCET	CDC Biodiversité	Responsable de la mission économie de la biodiversité et conseil	A distance
Olivier	GUITTET	Covéa	Responsable services généraux	A distance
Loric	PRENEY	DEKRA	Vice President, Global Manager Sustainability Services – Portfolio Management	A distance
Virginie	QUILICHINI	ENGIE	Chef de projet RSE/Biodiversité	Présentiel
Nicholas	COVIELLO	ENGIE	Biodiversity Intern	Présentiel
Jean-Charles	HAMELIN	EUROGERM	Responsable RSE et services clients	Présentiel
Nathalie	DELANGLE	FEBEA	Chargée Affaires Environnementales	A distance
Alice	LAMOUREUX	FNTP	Chargée de missions	Présentiel
Sandrine	RICHARD	FSC France	Ingénierie Environnement	A distance
Isabelle	BALDO	Gecina	Chef de projets RSE	A distance
Isabelle	BOURMEAU	GreenFlex	Directrice Conseil Agroécologie, Alimentation durable et Bioéconomie	Présentiel
Michel	TROMMETER	INRA	Directeur de recherche	A distance
Madeleine	HERVE	I3F	Chargée de mission Biodiversité	A distance

Capucine	DORIN	LVMH	Stagiaire	Présentiel
Marie	GUEZELOT	PAPREC	Chargée de mission stagiaire Développement durable et affaires institutionnelles	Présentiel
Stéphane	LACLAU	Pierre Fabre	Chargé des programmes Innovation et Biodiversité	Présentiel
Stéphanie	CHEVALLIER	RATP	Responsable Développement durable du Pôle Immobilier	Présentiel
Stéphanie	TOURAME	Resilience Lab	Consultante	A distance
Emilie	CARDON	RTE	Chargée de missions biodiversité	A distance
Alexis	BRETON	Séché Environnement	Écologue	Présentiel
Marion	TOUCHARD	Séché Environnement	Chargée de missions biodiversité	Présentiel
Cora	CREMEZI-CHARLET	SNCF	Expertise bruit, qualité de l'air, biodiversité	A distance
Laura	CLEVENOT	SNCF Réseau	Chargée d'études Biodiversité	A distance
Olivier	CEDAT	Terideal	Chargé de mission RSE	A distance
Antoine	JOINT	Utopies	Directeur des stratégies Climat Biodiversité	Présentiel
Stéphanie	MOULE NGUYEN	RVD VEOLIA	Responsable Environnement	Présentiel
Jean Pierre	MAUGENDRE	VEOLIA	Chargé de nature et Biodiversité	A distance
Charles	LEMAITRE	VICAT	Référent biodiversité / relation institutionnelle	Présentiel
Philippe	GABORIT	VINCI Autoroutes	Responsable Environnement	Présentiel

## Questions et réponses à Didier Babin, chercheur au CIRAD, Président de MAB France, co-président du Groupe de Travail :

Pourquoi est-ce que selon les différentes versions du nouvel accord-cadre mondial publiées sur le site, apparaissent ou pas certains crochets ?

La dernière version de l'accord-cadre mondial qui fait référence est issue de la réunion du groupe informel en septembre dernier consultable ici <https://www.cbd.int/meetings/POST2020-OM-2022-01>. Cette version vise à fournir un document plus lisible que celui issu de la réunion de l'OEWG4. Une nouvelle et dernière réunion de l'OEWG aura lieu juste au début de la COP15. Les entreprises sont visées spécifiquement par la cible 15 pour la mise en œuvre du nouvel accord.

Le Brésil faisait partie des pays pour lesquels les délégués n'envisageaient pas un accord très ambitieux, quelle sera l'évolution de la position de la délégation brésilienne suite à l'élection de Lula ?

Il n'y aucune réponse certaine, mais la position du Brésil devrait être la même car le gouvernement et les délégués ne changeront qu'à partir du mois de janvier. Il en va de même pour les négociateurs et les ministres. Deux possibilités en découlent : soit ils considéreront l'alternance et reverront alors leur position ou alors se tiendront à leur ligne directrice d'influencer l'accord.

## Questions et réponses à Maud Lelièvre, Présidente du Comité français de l'IUCN, Déléguée générale des Eco-Maires

### Quelle déclinaison serait souhaitable de l'accord mondial au niveau français pour les entreprises et les collectivités ?

La solution passera par des indicateurs fiables, évaluables et répondre à des critères de disponibilité. Ces indicateurs doivent concerner au moins un des objectifs du cadre mondial, avoir un intérêt à l'échelle nationale et pouvoir être agrégés à l'échelle internationale. Les méthodologies utilisées doivent être préalablement validées scientifiquement par une revue académique ou un comité scientifique. Les données doivent être accessibles publiquement. Des réévaluations des indicateurs pourraient se faire tous les 5 ans. À la croisée du secteur économique, des collectivités territoriales et engagements de l'État, les indicateurs de suivi du futur accord-cadre mondial sont primordiaux.

Par ailleurs, les entreprises ont une grande responsabilité et doivent devenir des exemples. Elles ne peuvent plus avoir des politiques qui au nom de leur quête de profit dégradent l'environnement. Il est impossible de tenir un discours moralisateur à l'égard des pays en développement dans ces conditions. Ces incohérences sont d'ailleurs dénoncées par les pays du Sud.

### Qu'en est-il des 30% d'espaces protégés et est-ce suffisant au regard des recommandations scientifiques de l'IPBES ?

Cet objectif porté par la [cible 3](#) de la [Convention sur la diversité biologique](#) intègre la protection de 30% d'aires protégées dont 10% de protection forte. C'est une première étape, qui doit être suivie d'un accompagnement. En ce qui concerne la France, nous devons être irréprochables au niveau des territoires ultramarins. De véritables zones de protection doivent émerger. Puis progressivement, l'enjeu sera de les étendre. Ces 30% sont à l'échelle globale et ne sont pas déclinés pays par pays. Si nous prenons le cas de la France, cet objectif est déjà quasiment atteint mais cela ne veut pas dire que les zones protégées sont bien réparties et représentatives des différents écosystèmes occupant le territoire. Les 30% ne garantissent pas la sauvegarde des 70% restants. Cet objectif peut avantager certains pays qui décideront de protéger 30% de leur territoire et exploiteront de manière non durable les 70% restant. L'[IPBES](#) souligne l'importance de l'utilisation durable des 70% restant. Si nous voulons sauvegarder la biodiversité, il est nécessaire de protéger les écosystèmes les plus fragiles et de restaurer là où c'est possible, ce qui correspond souvent aux endroits où les enjeux sont moins grands.

### Les indicateurs devront-ils être obligatoirement liés au vivant ou les spécialistes pourront combiner des indicateurs du vivant à des indicateurs liés aux facteurs de pression directes et indirectes ?

Différents indicateurs existent comme celui sur l'habitat des espèces, de la liste rouge, sur l'étendue des espaces naturels, sur les processus de planification nationaux, ou sur les pourcentages de zones visées par des plans d'aménagement. Les indicateurs de biodiversité purs ne peuvent être comparés et priorisés car cela est trop complexe. L'enjeu est de mettre en commun les indicateurs utilisés par les entreprises malgré leurs différences et que ces dernières soient exemplaires. Une coopération à l'échelle nationale est nécessaire. Elle passe par les travaux des entreprises, la duplication dans les collectivités locales, ou encore les travaux de recherche dans les laboratoires.

*Comment l'UICN participera à la COP15 : side-event, stand, engagements...?*

L'[UICN](#) a un stand sur lequel le comité français dispose d'un side-event. D'autres side-events sont en cours de finalisation. Des engagements seront dévoilés à l'occasion de la COP15.

**Questions et réponses à Éléonore CECILLON, Adjointe à la cheffe du bureau Climat, Environnement et Agriculture, Direction générale du Trésor, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance**

*Est-ce que l'UE soutient la cible de réduction de 50% des impacts ou est-ce seulement la coalition Business for Nature ? Cette cible ambitieuse et vertueuse implique de calculer l'empreinte biodiversité alors qu'aucune méthode de calcul n'est possible, quelles seraient les orientations à privilégier dans le choix des indicateurs ?*

C'est avant tout une position prônée par [Business for Nature](#) qui repose sur une empreinte biodiversité, et les indicateurs sont discutés en parallèle. Dans les négociations, cette question est évoquée. Il est très difficile de se prononcer à la place de l'Union Européenne et sur le choix des indicateurs.

*Pourquoi la cible 15 de l'accord-cadre mondial de la CDB parle-t-elle d'impacts et non de pressions alors que les pressions sont plus facilement mesurables ?*

Dans les textes, les « impacts » ont prévalu sur la notion de « pressions ». C'est un choix du Secrétariat de la Convention. Il sera difficile de changer le terme, mais des discussions peuvent émerger. La [TNFD](#) parlait de pressions au départ et désormais emploie le terme « impacts ».

*Est-ce que le contexte politique et économique actuel va influer sur les décisions portant sur la cible 18 ?*

La même question se pose au sujet de la COP27, et à quel point nous essayons de conserver les objectifs de long terme avec la crise en Ukraine. L'ambition est de poursuivre un objectif

de long terme ambitieux car l'accord cadre mondial a vocation à donner des instructions à horizon 2030, 2050. L'enjeu est de concilier les objectifs à court terme avec les objectifs à long terme.

### *Sur quelles bases juridiques les négociations sur la cible 15 s'orientent ?*

#### **Réponse de Didier Babin :**

L'enjeu porte sur les types d'entreprises qui vont être visés. La sélection peut se faire par nombre d'employés, par chiffre d'affaires... Cette question n'a pas été tranchée. Il existe un cadre pour les institutions financières internationales qui pourraient être repris en tant que fondement juridique, mais également l'[article 14.2](#) de la [Convention sur la diversité biologique](#) négociée en 1992, qui évoque les concepts de « Liability » et de « Redress ». Il souligne l'intérêt de ce qui n'est pas interne, c'est-à-dire quand des impacts vont au-delà de la souveraineté d'un État, soit au-delà de ses frontières, et pourrait être l'un des critères juridiques.

### **Questions et réponses à Héliabel Bomstein, Manager Biodiversité, Utopies**

#### *Est-ce qu'il existe des outils spécifiques pour les secteurs de la construction et de la télécommunication ?*

Les secteurs de la construction et des infrastructures vont être intégrés dans de nombreux outils. Les outils les plus aboutis en termes de pertinence par rapport à un secteur sont ceux qui portent sur le secteur primaire. À l'inverse, le secteur des services sera celui pour lequel il sera le plus difficile de trouver des outils fiables. À défaut de trouver des outils spécifiques aux secteurs de construction et de télécommunication, il en existe sur les sols, qui représentent un enjeu notamment dans le cadre de la construction.

#### *Comment utiliser un outil, quels choix président à l'origine d'un outil, qu'en est-il de l'IIEB ?*

#### **Réponse de Michel Trommeter**

Il est indispensable de garder en tête ce pourquoi un outil a été créé et les enjeux auxquels il ne peut répondre. L'[IIEB](#) a été créé pour un usage spécifique. Dans le cas de la biodiversité, la pluralité des outils est incontournable. L'important est de motiver les choix suivant l'utilisation d'un outil. Il est très difficile de considérer qu'un outil est meilleur qu'un autre, l'important est de savoir pourquoi il a été créé et de l'apprécier dans le cadre de l'objectif qu'il poursuit.

À la COP, seront traitées certaines questions sur lesquelles l'[IPBES](#) se penchera seulement à partir de janvier 2023 dans le cadre de la nouvelle évaluation « Entreprises et Biodiversité ». Les décisions diplomatiques vont donc précéder l'évaluation scientifique.